MN ISOLATION

12 rue Léon Gambetta
93700 - Drancy
contact@mn-isolation.fr
09.87.36.22.75
09.81.38.17.24
mn-isolation.fr

La Réglementation Thermique

Sommaire :

I) RT 2005
II) RT 2012
III) RT Grenelle Environnement 2012
IV) Date de mise en application de la RT 2012

I) RT 2005

La Réglementation Thermique 2005, applicable aux permis de construire postérieurs au 1er septembre 2006, vise à réduire les consommations d'énergie des bâtiments neufs ainsi que les émissions de CO2 dans l'objectif global de réussite du Facteur 4, engagement national de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre du pays à l'horizon 2050. Très prochainement remplacée par la RT Grenelle Environnement 2012 (RT 2012) dont le niveau d'exigence en termes d'économie d'énergie traduit une politique énergétique beaucoup plus ambitieuse (volontaire ?), elle reste néanmoins valable pour les bâtiments publics jusqu'au 30 juin 2011 et pour les bâtiments résidentiels jusqu'au 31 décembre 2012.

II) RT 2012

La RT 2012 devient plus exigeante en termes de performance globale du bâtiment et s'oriente vers les exigences du Bâtiment Basse Consommation (BBC) comme base réglementaire pour toute nouvelle construction. Par la performance énergétique que requiert un bâtiment basse consommation, la RT 2012 doit permettre de mieux répondre aux objectifs d'économies d'énergie et d'évictions de CO2 que s'est fixé le Grenelle de l'Environnement pour le Bâtiment, 1er consommateur d'énergie en France.

La RT 2012 constitue une rupture dans la façon de concevoir le bâtiment et nécessite une réelle adaptation des professionnels face aux exigences de performance énergétique globale du bâtiment qu'elle introduit. La RT 2012 fixe en effet une limite maximale de consommation énergétique des bâtiments neufs reprenant le niveau du Label BBC-Effinergie.

Elle s'articule autour des 5 usages que représentent le chauffage, l'éclairage, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et la climatisation et permet de promouvoir la conception bioclimatique du bâtiment.

MN ISOLATION

12 rue Léon Gambetta
93700 - Drancy
contact@mn-isolation.fr
09.87.36.22.75
09.81.38.17.24
mn-isolation.fr

Au regard de ces 5 usages, la RT 2012 imposera donc une montée en puissance des produits et équipements énergétiquement très performants avec en particulier la mise en œuvre de solutions d'isolation thermique haute performance et une attention particulière à l'étanchéité à l'air du bâtiment.

III) RT Grenelle Environnement 2012

Liste des exigences imposant une obligation de résultats :

Exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti ou « Bbiomax » : optimisation du bâti (indépendamment des systèmes énergétiques mis en œuvre) pour une limitation des besoins en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage (valorisation de la conception bioclimatique avec isolation performante et favorisant l'éclairage naturel et les apports solaires) ;

Exigence de consommation conventionnelle maximale d'énergie primaire ou « Cepmax » articulée autour des 5 usages : chauffage, refroidissement, éclairage,

production d'eau chaude sanitaire et auxiliaires (ventilateurs, pompes) avec limitation de consommation d'énergie primaire à 50 kWh/m².an (modulable suivant la situation géographique, l'altitude, le type d'usage du bâtiment, la surface moyenne des logements et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments) ;

Confort d'été assuré dans les bâtiments non climatisés : garantir un bon niveau de confort en été sans avoir recours à un système de refroidissement actif (exigence sur la température intérieure atteinte au cours d'une séquence de 5 jours chauds) ;

Mise en œuvre de qualité garantissant le traitement des ponts thermiques, l'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâti, une surface minimale de baies vitrées majoritairement exposées au sud avec obligation d'occultation solaire (stores, volets, brise-soleil, etc.).

IV) Date de mise en application de la RT 2012

La Réglementation Thermique 2012 s'appliquera aux permis de construire déposés :

• A partir du 28 octobre 2011 : pour tous les bâtiments neufs du secteur tertiaire et public ainsi qu'aux bâtiments construits en zone ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - http://www.anru.fr/)

MN ISOLATION

12 rue Léon Gambetta
93700 - Drancy
contact@mn-isolation.fr
09.87.36.22.75
09.81.38.17.24
mn-isolation.fr

• A partir du 1er janvier 2013 : pour tous les autres bâtiments neufs définis par l'arrêté du 26 octobre 2010

Pour en savoir plus sur la construction BBC : dossier BBC sur isover.fr

* (label BBC-effinergie : base 50 kWhep/m².an, exigence de consommation en neuf à moduler selon la zone géographique et l'altitude d'implantation du projet)

Texte de référence : arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments.